



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

REGLEMENT COUPE REGIONALE INTERCLUBS 2026

1 - DEFINITION

Le Comité Régional de Cyclisme de la Réunion met en place « la Coupe Régionale Interclubs 2026 ». Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final dont l'objet est d'encourager la régularité et la performance.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions du fait d'avoir signé sa licence dans le cadre de la réglementation fédérale.

Les seules autorités compétentes seront celles du Comité Régional de Cyclisme (représenté par le collège des arbitres sur les épreuves et par la Commission Régionale de Cyclisme Traditionnel pour l'application du présent règlement.)

2 - PARTICIPATION

Les épreuves de la « Coupe Régionale Interclubs 2026 » sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices licenciés dans le Comité Régional de la Réunion.

Sont exclus les licences à la journée, les non-licenciés, les licenciés faisant partie des clubs qui n'ont pas cotisé à la Coupe Régionale Interclubs.

Les catégories concernées sont les suivantes :

Catégorie	Âge
OPEN 1-2-3	19 et +
U23	19 à 22 ans
U19	17 – 18 ans
ACCESS 1-2-3-4	19 ans et +
Masters 1 Hommes	40 à 45 ans
Masters 2 Hommes	46 à 50 ans
Masters 3 Hommes	50 à 55 ans
Masters 4 Hommes	56 à 60 ans
Masters 5 Hommes	61 à 65 ans
Masters 6 Hommes	65 et +
U17 garçons	15 – 16 ans
U15 garçons	13 – 14 ans
Dames U15 – U17	13 – 16 ans
Dames U19 +	17 et +
Dames Masters	40 et +



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

3 - CLASSEMENT

Lors de chaque épreuve seront établis les classements correspondant aux catégories prévues dans l'article 2.

Le classement général du « Coupe Régionale Interclubs sur Route » :

Il sera retenu sur la totalité des résultats des épreuves réellement organisées.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures positions (places de 1^{er}, ensuite en cas de nouvelle égalité place de 2^{ème}, etc.) sur la totalité des épreuves organisées. Puis en dernier ressort, il sera tenu compte en cas de nouvelle égalité du classement du Championnat Régional.

Épreuves retenues pour le classement général en 2026

Sont retenues toutes les épreuves du calendrier à l'exception des épreuves cyclosportives, ainsi que les courses à étapes de plus d'un jour. Pour les courses à étapes de plus d'un jour, seront retenus les classements généraux finaux.

Les participants auront droit à un joker (Le plus mauvais résultat) sur la saison 2026.

4 - TITRES, RECOMPENSES ET DOTATIONS

Attribution des points pour la Coupe Régionale Interclubs :

PLACE	U19-U23-OPEN- ACCESS 1-2-3-4	U15 G	U17 G	U15-U17 F	U19+ F	Masters D
1	100 Points	50 Points	50 Points	50 Points	50 Points	50 Points
2	95	46	46	46	46	46
3	90	42	42	42	42	42
4	86	38	38	38	38	38
5	82	34	34	34	34	34
6	78	30	30	30	30	30
7	75	27	27	27	27	27
8	72	24	24	24	24	24
9	69	21	21	21	21	21
10	66	18	18	18	18	18
11	63	15	15	15	15	15
12	61	13	13	13	13	13
13	59	11	11	11	11	11
14	57	9	9	9	9	9
15	55	7	7	7	7	7



16
-1 jusqu'au dernier

Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

Abandon	1	1	1	1	1	1
---------	---	---	---	---	---	---

TOTAL GRILLE DES PRIX DE LA COUPE REGIONALE INTERCLUBS

La grille des prix sera réalisée ultérieurement (dotation et versement en attente) et communiquée aux clubs.

5 - CEREMONIE PROTOCOLAIRE

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires de chaque épreuve et du classement général final est obligatoire. Les coureurs absents lors de la cérémonie protocolaire du classement général final devront en informer le CRCR.

Les coureurs devront se présenter au protocole en tenue réglementaire.

6 - RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des concurrents doivent être déposées par écrit, signées du coureur dans un délai de 60 minutes après l'arrivée de chaque épreuve.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées après son établissement par le collège des arbitres.

Le collège des arbitres doit entendre tout concurrent en cause et régler le différend au plus tôt.

Le classement général définitif sera approuvé par la CRCT.



177, chaussée Royale -

0262 22 64 08



0692 22 88 39

Résidence La Chapelle

- 97460 Saint-Paul



ffcrun@orange.fr



comité régional de cyclisme de La réunion